

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉZELIEN

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2009

---

Le 23 septembre 2009, à 17 heures 30, le comité communautaire s'est réuni à la salle du Conseil de FONTENAY-PRES-VEZELAY, sous la présidence de M. André VILLIERS.

Etaient présents les délégués. : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**, M Bernard **GAREAU**, M. Gérard **ROUSSEAU**, Mme Marie-Claire **LIMOSIN**, MM. Gérard **LACOMBE**, Alain **MARC**, Abel **DETHIRE**, Cédric **MENGUAL**, Jean-Claude **BOHAIN**, Francis **POLY**, Mme Francine **BERNARD**, MM Pierre-Etienne **BRÉGUET**, Patrick **MOREAU**, Hervé **LIÉTARD**, Henri **COUGNOT**, André **LEBEAULT**, Mme Marianne **BLIVET**, MM. Michel **FEVRE**, Laurent **DARENNE**, Mme Brigitte **LEROY**, Mme Sabine **BEAUVIE**, M. François **ROUGIER**, Mme Monique **MILLEREAUX**, MM. Raymond **CHIGOT**, Christian **GUYOT**, Jean **DESPINEY**, Alain **MOIRON**, Mme Denise **GAULARD**, André **VILLIERS**, Patrick **BOUVEAU**, Mme Nathalie **KOWALCZYK**, M. Roland **ZIMMERMANN**.

Etaient excusés : M. Bernard **MAURICE**, Mme Noëlle **RAUSCENT** remplacée par Mme. Arlette **RIBAILLIER**, M. André **GUYOT** remplacé par M. André **GANDOLFO**, Mme Nicole **GEORGE** remplacée par Mme Arlette **SAUTOT**.

Absent : Mme. Isabelle **GEORGELIN**

Invités : Monsieur le Sous-préfet. Pour le Contrat Enfance-Jeunesse : Messieurs **QUINCY** et **GERMAIN** (Pays Avallonnais), Monsieur **COLARD** (CAF), Monsieur **OSTY** (MSA), M. **DURVILLE** (Association IGLOO), Mme Nadine **LAURENT** (Bébébus), Mme Claire **LETHE** (Relais Cigogne). Pour l'école de Musique : Monsieur Jean-Yves **CAULLET**, Mme **BEAUDOT** et M. Gilles **BUGNOT**

Secrétaire de séance : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**

Le Président remercie M. Henri COUGNOT et son Conseil d'accueillir le Conseil Communautaire. Il remercie aussi les invités. Il souligne l'importance de l'ordre du jour tant par le nombre de points que par le contenu de ceux-ci.

A l'ouverture de la séance, M. VILLIERS demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Bruno FAURE, conseiller municipal à Châtel-Censoir et Médecin, récemment décédé.

M. Henri COUGNOT, Maire de FONTENAY-PRES-VEZELAY, accueille les délégués et les remercie de leur présence, il présente la commune de FONTENAY-PRES-VEZELAY :

- 190 habitants, compte en plus du bourg deux hameaux,
- 1 500 ha dont 400 ha de bois ; 2/3 du territoire sont des terres,
- 4 agriculteurs, 2 entreprises de maçonnerie, 4 Gîtes dont 2 gîtes de groupes.

La rénovation de l'église est à faire, M. COUGNOT profite de la présence de Monsieur le Sous-préfet pour demander où en sont les crédits.

Il conclut en remerciant le Conseil Communautaire d'avoir accepté de se déplacer jusqu'à Fontenay-près-Vézelay.

M. VILLIERS remercie M. COUGNOT pour la qualité de l'accueil.

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président demande si les délégués ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 27 mai 2009 qui leur a été adressé.

Un point est demandé à être éclairci, celui concernant l'acquisition du Cabinet Médical de Châtel-Censoir. M. VILLIERS précise que ce dossier figure dans les statuts de la CCV et qu'il sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire

Le compte-rendu du 24 mars 2009 est adopté à l'unanimité sous réserve de cette précision.

Ensuite, le Président donne lecture de l'ordre du jour et demande de l'adopter, en modifiant l'ordre des points à discuter, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### - PRESENTATION DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE -

M. VILLIERS donne la parole à M. GERMAIN pour la présentation du contrat enfance-jeunesse.

M. GERMAIN précise que le contrat enfance-jeunesse prend fin au 31/12/2009 et qu'il conviendra de le renouveler avec les Communautés Communes. Puis il donne la parole aux différents acteurs du contrat. (voir les documents en PDF ci-joint).

M. BOUVEAU dit qu'il découvre un sujet assez vaste et qu'il mérite réflexion, il précise qu'il est indispensable d'avoir un moyen de garde d'enfant sur le territoire.

M. **GERMAIN** précise que la décision appartient aux élus de la CCV, par contre le bébébus a besoin de fonctionner rapidement, il ne peut se permettre une interruption (mal vécue par les parents), la décision devra être prise au maximum début novembre 2009, il propose le site de Saint Père, pour lequel la garde fonctionnait le mieux

M. **GUYOT** Christian déplore que beaucoup d'élus découvrent aujourd'hui le problème de l'organisation de la petite enfance et précise qu'à Saint Père le sujet est en discussion depuis assez longtemps et que le village a le cycle complet : Bébébus et réseau d'Assistantes Maternelles avec un lien entre eux. Le développement de ce service à Saint Père est un besoin réel, l'idée d'une crèche parentale est naissante, un emplacement est même pressenti, le secteur est attractif, il ne faut pas que cela disparaisse.

M. **VILLIERS** dit qu'aujourd'hui en CCV il va falloir prendre des décisions importantes qui étaient il y a peu communales, il pense qu'il faut pérenniser un service à l'échelle du territoire. Est-ce que la CCV peut être porteuse de ce dossier petite enfance ? La réflexion devra se poursuivre rapidement.

M. **COLARD** précise que la CCV n'a pas la compétence petite-enfance.

M. **ROUGIER** demande si cela veut dire que les communes doivent délibérer.

M. **BOHAIN** précise que les familles de Châtel-Censoir mettent les enfants à la crèche toute l'année à Coulanges donc si la CCV prend la compétence petite enfance il faudra qu'elle paye et cela coûte très cher.

M. **VILLIERS** précise que si nous voulons espérer que cela conduise à une compétence de la CCV, il faudra une analyse sur tout le territoire, accompagnés par la CAF et le Pays Avallonnais.

M. **COLARD** précise que la CAF a déjà des données très précises.

M. **GUYOT** interpelle le Président du Pays en lui précisant que l'échéance est courte et assez brutale, il lui demande si des solutions ne peuvent être proposées afin de passer le relais en douceur.

M. **GERMAIN** précise qu'au GIP le sujet a été évoqué plusieurs fois, et propose la signature d'une convention entre la CCV et la CCA afin de laisser le temps de la réflexion, il souligne qu'il y a un Conseil Communautaire à la CCA le 7 décembre prochain.

M. **FEVRE** s'étonne, qu'au sein de la CCV, le sujet n'ait pas été abordé avant, regrette le manque de temps pour réfléchir et pense que le Conseil Communautaire ne peut prendre de décision aujourd'hui.

M. **GUYOT** Christian insiste sur le fait qu'on ait besoin d'en débattre.

M. **VILLIERS** propose de renvoyer le débat dans les Communes.

M. **BOUVEAU** dit qu'il y a un train à deux vitesses mais que l'échéance est au 31/12/2009.

M. **GERMAIN** souligne que la CCA peut passer des conventions, c'est écrit dans les statuts.

M. **VILLIERS** propose un vote pour un conventionnement entre la CCV et la CCA pour une année concernant le contrat Enfance-Jeunesse.

**Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, (sauf une abstention)  
avec cette proposition**

**- COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE -**

M. **VILLIERS** informe les Communes qu'elles ont été destinataires d'un courrier en date du 4 août 2009 concernant la mutualisation des charges qui relèvent de l'Ecole de Musique d'Avallon qui compte 350 élèves dont 65% qui relèvent du territoire rural, c'est actuellement la Commune d'Avallon qui supporte les charges. Le principe de cette discussion est d'en parler au même moment, au même endroit pour en ressortir le même niveau d'information. Il passe la parole aux intervenants.

M. **CAULLET**, Mme **BEAUDOT** et M. **BUGNOT** présentent l'école de musique et son budget (voir le document joint).

M. **CAULLET** conclut que quoi qu'il arrive même s'il n'y a pas de convention ça n'est pas un abandon, si on est seul à l'assumer on limitera le nombre de places forcément. Ça n'est pas un repli sur Avallon mais une offre de mutualisation. On se situe dans le même problème que la Convention Petite-Enfance. On peut imaginer qu'il y ait des demandes spécifiques pour des formations, je souhaite qu'il y ait une co-gestion du système. Patrick BACOT est tout à fait d'accord pour que dès cet automne un bilan soit fait. C'est une proposition aux habitants de profiter de l'enseignement musical. De cette manière, on pourra en faire d'avantage.

M. **ZIMMERMANN** doute que l'essentiel de ce dossier ait été vu, et pense qu'il n'est pas certain que les participations financières régleront le problème. Il précise qu'il a fait des recherches sur Internet concernant les éléments statistiques sur les Ecoles de Musique dans le Rhône et dans le Var, Avallon est 3 fois plus coûteuse en matière de charge de personnel. Il se demande s'il ne va pas proposer à ses enfants les cours à domicile (30 € de l'heure) avec un crédit d'impôt de 50 %.

Mme **BLIVET** : dit que l'enseignement à domicile est un enseignement musical incomplet. De plus, on ne sait pas à qui l'on a à faire comme professeur.

M. **BUGNOT** précise que l'école de musique d'Avallon est un conservatoire qui délivre un diplôme à la fin de l'enseignement.

M. **CAULLET** propose à M. **ZIMMERMANN** de venir faire une étude et dit qu'il sera ravi s'il y a des possibilités de faire des économies : Pourquoi est-on obligé de demander une répartition des charges ? Dès mon budget 2010 je vais être obligé de voir une autre organisation.

M. **BREGUET** demande si des adultes bénéficient des cours dispensés à l'école de musique. Quel est le taux d'assiduité des élèves ?

M. **BUGNOT** répond que tous les élèves viennent à tous les cours ; il précise qu'il intervient dans toutes les écoles d'Avallon et dans toutes les écoles qui ont conventionné.

M. **CAULLET** indique que les adultes payent plein tarif et que les étudiants sont à 10 € par trimestre.

M. **BUGNOT** précise que ce n'est pas son métier d'aller réclamer de l'argent : En France on ne peut plus avoir des Conservatoires comme celui d'Avallon, l'équilibre des budgets est difficile pour tous. D'après Patrick BACOT, malgré l'augmentation des tarifs, Avallon reste le moins cher de l'Yonne.

M. **MOREAU** demande des précisions.

M. **CAULLET** dit que les courriers ont été envoyés en premier lieu aux communes dont les familles envoient leurs enfants à l'école de musique puis aux autres communes, il précise que si une convention était signée il y aurait rétroactivité en septembre 2009. Par contre si vous décidez de créer une Ecole de Musique sur le territoire vézelien, cela vous coûterait beaucoup plus cher.

M. **ZIMMERMANN** demande si l'impact des nouveaux tarifs au niveau des parents a été calculé.

M. **CAULLET** dit qu'il n'y aura pas de changement car le travail a été fait sur le coût proportionnel.

M. **GUYOT** pense que le sujet de l'enseignement musical fait débat sur le Département, il croit qu'il faut développer, le fait d'adhérer permet d'avoir la parole ensuite, le fait de participer au paiement fait apercevoir une autre configuration. Il demande si une cotisation à l'habitant ne serait pas plus envisageable : 500 €, ça fait peur.

M. **CAULLET** précise que la Communauté de Communes de Lormes a décidé de conventionner. Des discussions sont en cours avec Quarré-les-Tombes et l'Isle-sur-Serein.

M. **VILLIERS** dit qu'il est d'accord avec M. GUYOT et que le débat aujourd'hui porte sur la musique mais devra s'élargir à d'autres disciplines (exple : le sport). Il faut avoir une réflexion globale et sur le long terme.

- DECHETS -

### Acquisition et Installations de colonnes en PAV

M. **BREGUET** fait part à l'assemblée que l'achat 15 colonnes sont prévues en vue de développer le tri des déchets et considérant les demandes exprimées par les communes duites à une consultation lancée au début de l'année 2009. Ces colonnes seront installées à Brosses (3), Châtel-Censoir (7), Vézelay (5). Elles couvriront les hameaux, l'Auberge de jeunesse, le Port, le Camping, la Maison de Retraite. Après consultation

et sur avis de la CAO, l'entreprise UTPM de COUCY-LE-CHATEAU a été retenue pour un montant TTC de 15 552.79 €.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

**Instauration de la Redevance spéciale pour l'Etablissement Girart de Roussillon et la Maison de retraite de Châtel-Censoir**

Monsieur **BREGUET** fait part à l'assemblée que Conformément à la loi qui l'autorise et en accord avec les établissements à caractère social concerné, à savoir :

- L'établissement social Girart de Roussillon CHSA à Vézelay.
- La Maison de retraite pour personnes âgées La Chatonnière à Châtel-Censoir.

Il sera institué une redevance spéciale de gestion des déchets dont le montant sera ajusté chaque année :

- 1) au nombre de pensionnaires
- 2) au nombre de tournées de collecte faites dans l'année et ce dans les mêmes conditions que dans la commune où ces établissements sont installés
- 3) au tonnage traité par l'organisme accueillant les déchets collectés à l'établissement multiplié par le coût de traitement à la tonne supporté par la CCV.

Le point de départ de la perception de la redevance sera le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La facturation sera trimestrielle.

La base de départ du tonnage traité, apprécié sur le tonnage constaté par tests périodiques à partir du volume et éventuellement de pesage sera :

- pour la redevance de l'établissement Girart de Roussillon : 10 tonnes/an
- pour la redevance de l'établissement la Chatonnière : 20 tonnes /an

Le produit attendu en 2010 serait au jour de la présente délibération de : (1) 3 860 € + (2) 3 373 € = 7 233 € soumis aux variations des indices et références à la fiscalité et parafiscalité applicables aux déchets.

M. **BREGUET** pense économiser 15 000 € en 3 ans. Le Bureau a proposé de baisser le taux de la TEOM en 2010 de 10 à 9,8 %.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec ces propositions

**Convention COREPILE**

M. **BREGUET** fait part à l'assemblée que les piles s'accumulent à la déchetterie (300 kg) et qu'aucun ramassage n'a été prévu au marché. Il convient de passer une convention avec COREPILE qui propose de collecter gratuitement ces piles.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

**Déchetterie : Engagement des dépenses d'investissement**

M. BREGUET fait part à l'assemblée que le remplacement de la clôture coûtera 2 664 € TTC (l'assurance rembourse 1 912 €). La pose d'un portail protégeant l'arrière de la déchetterie est nécessaire, coût : 698.68 €.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition

M. VILLIERS tient à remercier M. BREGUET pour son important travail.

**- MAISON MEDICALE DU VEZELIEN -**

M. VILLIERS donne la parole à M. GUYOT Christian.

M. GUYOT Christian précise que le dossier poursuit son chemin, qu'il est tributaire de l'enquête concernant la modification du POS de Vézelay qui s'est clôturé en septembre, et qui a reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur. Le jury s'est réuni le 17 septembre et 3 candidats ont été retenus, la journée fut riche en débat, il tient à saluer le travail effectué par la Sous-commission ainsi que par le Comité Technique. Les membres du Jury ont confirmé le choix des commissions à savoir le cabinet Hoge\_Vincent-Rosi, le cabinet Quintard-Hofstein, et le cabinet Quirot Bernard. Ils ont souhaité aussi retenir deux cabinets supplémentaires au cas où un ou deux cabinets élus se désistaient : ce sont dans l'ordre le cabinet Cremonini et le cabinet Geoffroy et Zonca. Après validation par les architectes, les candidats retenus recevront très prochainement le cahier technique ainsi que l'étude de sol qui va être effectué semaine 42 ou 43 par l'entreprise Géotec. La sous-commission se réunit toujours très régulièrement, elle travaille actuellement sur la grille de financement afin de mobiliser toutes les subventions au meilleurs taux, l'enveloppe est de 2 452 000 €HT. La question se pose s'il faut ajouter une réunion publique au calendrier. Il reste à régler avec la commune de Vézelay la relation administrative au droit du sol, il faudra aussi définir le prix au m<sup>2</sup>, la consigne est de ne pas dépasser 5€ au m<sup>2</sup>.

M. BOUVEAU demande si les 15 places de parking prévues au programme seront suffisantes. Peut-être qu'il serait préférable d'en prévoir 20. Il précise que les architectes avaient vraiment des styles différents.

M. BREGUET demande quelle sera l'option foncière.

M. **VILLIERS** répond qu'il n'y aura pas de contrepartie financière, en ce qui concerne le parking, les 15 places lui paraissent suffisantes étant donné que le reste du terrain reste affecté au parking de véhicules.

M. **GAREAU** revient sur le problème foncier entre la pharmacie et la maison médicale.

M. **VILLIERS** répond que ce problème est réglé depuis 2006 car la commune de Vézelay vend le terrain à la Pharmacie, il précise que le bâtiment qui accueillera la pharmacie sera vendu en état d'achèvement par la CCV.

M. **GUYOT** précise que lors du prochain conseil communautaire la sous-commission sera en mesure de présenter les prévisions de financements

M. **BOUVEAU** indique que la Maison Médicale de Saint Amand a une enveloppe globale de 2 000 000€TTC et est à moins de 5€ du m<sup>2</sup> au niveau des loyers, il précise que 5€ du m<sup>2</sup> pour la Maison Médicale du Vézélien ce sera avec 65% de subvention et un emprunt sur 20 ans.

M. **GUYOT** Christian pense qu'il serait souhaitable d'entendre le stagiaire qui est présent au Cabinet Médical du Chapitre.

#### - TRANSPORT A LA DEMANDE -

M. **VILLIERS** rappelle qu'une convention a été signée entre le Conseil Général, le SIVOM de Vézelay et le transporteur le 1<sup>er</sup> avril 2007 ; elle prend fin le 30 septembre 2009, afin de transporter des personnes 1 fois par semaine (le samedi) jusqu'à Avallon pour un coût par usager de 2€ le voyage. Le déficit est pris en charge à 40% par la Conseil Général, 40% par le SIVOM ou la CCV et à 20% par le transporteur. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009 le coût est de 5 643.83 € pour 260 voyageurs. Il rappelle que la plaquette est à dupliquer et à diffuser auprès des habitants par les communes et propose de proroger la convention pour un an, afin de donner le temps à la commission de travailler sur le dossier.

**Il n'y a pas d'opposition.**

#### - OFFICE DE TOURISME -

M. **VILLIERS** précise que l'Office de Tourisme de Vézelay (OT) est installée dans les locaux du Conseil Général, il emploie 2 temps pleins, dont la commune de Vézelay supporte entièrement la charge. Le but est d'étendre le cadre des compétences de la CCV. La question est de savoir si nous continuons dans cette perspective ou l'échelle intercommunale. Les recettes de l'OT, viendront de la taxe de séjour et à ce jour très peu de communes l'ont instituée, il faudra alors la mettre en place.

M. **BOHAIN** indique que la commune de Châtel-Censoir a instauré cette taxe et pour la transférer à la CCV il n'y aura pas de problèmes à condition qu'elle soit utilisée pour la publicité et pas pour autre chose.

M. **CHENAF** dit qu'il reste à définir les objectifs de l'Office de Tourisme.

M. **BREGUET** dit qu'il comprend mal comment on puisse envisager à la CCV un établissement sous la forme associative, la CCV risque la gestion de fait. Il indique que les comptes ne sont pas tenus par le comptable public, il estime que c'est à l'OT de rendre son statut intercommunal, de passer devant le conseil communautaire et ensuite aux communes de délibérer. C'est à l'OT de prendre l'initiative et pas le contraire. Il précise que les statuts souhaitaient la création d'un OT.

M. **VILLIERS** indique qu'il est hors de question que l'OT sorte du statut associatif.

M. **CHENAF** indique qu'il n'arrive pas à la même conclusion, les statuts ne sont pas écrits comme cela, ce qui est dit dans les statuts c'est que la CCV souhaite créer un OTI sur la base de l'existant. Le développement du Tourisme est sur un axe majeur qui doit être pris à bras le corps.

M. **BOUVEAU** indique qu'il manque des informations à M. **BREGUET**. Il explique que Mme Ginisty a participé aux différentes réunions de la commission. Il dit que c'est un travail collectif qui doit être fait, la refonte des statuts de l'OT sur 3 collèges est en cours, pour information la simulation financière de la taxe de séjour appliquée à l'ensemble du canton se situera entre 50 et 80 000 €. Des réunions avec les professionnels du tourisme sont prévues afin de connaître leurs souhaits. Il faudra entendre toutes les communes, ensuite chaque conseil municipal devra délibérer.

M. **GUYOT** Christian remercie M. **BOUVEAU** pour le compte-rendu et précise que la commission se trouve heurté à l'ambiguïté entre promotion touristique et développement touristique. Elle s'est aperçue que la structure actuelle n'est pas suffisamment solide pour être transférée de la sorte. Il faut un gros travail préalable en matière de réflexion, les statuts actuels ne satisferont pas l'ensemble des communes.

M. **VILLIERS** dit qu'il faut regarder devant, que la CCV a des textes fondateurs, « les commissions proposent et le Conseil décide, nous sommes dans le cadre du débat. » Il fait part que Mme **RAUSCENT** souhaitait le transfert de l'OT au 1<sup>er</sup> janvier 2010, mais il appartient au Conseil Communautaire de délibérer sur la taxe de séjour. Il précise que cette taxe de séjour doit être prise suffisamment tôt car les professionnels en ont besoin pour préparer leurs publicités et en avertir leurs clients. « il faut avancer ! »

M. **GANDOLFO** explique qu'il gère des réservations de gîtes. Il dit que les usagers sont surpris qu'il n'y ait pas de taxe de séjour et précise qu'il faut prévenir le plus vite possible et être prêt avant la fin de l'année.

Mme **BERNARD** pense que les deux actions ne sont pas incompatibles.

M. **BOUVEAU** dit qu'un constat d'objectif va être élaboré avec chaque commune, il faut faire la structure et les statuts viendront après.

M. **VILLIERS** demande à l'assemblée de voter pour la transformation de l'OT en OTI et précise que l'instauration de la taxe de séjour sera discutée et décidée lors du prochain conseil Communautaire

**Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, (sauf deux abstentions)  
avec cette proposition**

**- CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL -**

M. **VILLIERS** donne la parole à M. **BOHAIN** (voir CR joint).

M. **VILLIERS** demande si le projet de centre de loisirs intercommunal doit être poursuivi.

M. **COLARD** dit qu'il faut regarder ce qui existe, ainsi que l'architecture globale. Le centre de Châtel-Censoir est très excentré, le personnel est compétent, et propose un pôle central et des multi sites en fonction des places fortes en ayant un seul gestionnaire.

M. **VILLIERS** demande si au 1<sup>er</sup> janvier 2010 il faut faire basculer le centre de Châtel-Censoir sur l'intercommunalité, quel en sera alors le budget ?

M. **COLARD** répond que la CAF continuera de soutenir le CL de Châtel mais que se ne sera pas le cas pour toutes les nouvelles structures.

M. **VILLIERS** veut savoir si le CL intercommunal sera considéré comme un nouveau projet.

M. **COLARD** indique que la partie déjà existante reste la même, la nouvelle partie (multi site) sera considérée comme un nouveau projet, la prévision du prochain contrat sera très importante pour le soutien de la CAF. Il propose de suivre et d'accompagner la CCV pour monter le dossier.

M. **BOUVEAU** pense que ce qu'il vient d'entendre est très satisfaisant avec le multi site et le multi projet, par contre le faire en trois mois lui paraît insuffisant.

M. **VILLIERS** demande où en est le projet de Saint Moré ?

M. **COLARD** répond que Loisir Yonne au Lac Sauvain a été financé par la CAF et par la Communauté de Communes entre Cure et Yonne, mais ce projet s'est arrêté assez rapidement, il précise que la CAF ne prendra en charge que les enfants locaux.

M. **BREGUET** dit qu'à Domecy sur Cure beaucoup d'enfants fréquentent le CLAS à Avallon, il ne pense pas que ces enfants iront fréquenter le CL à Châtel-Censoir, il demande comment cela se passera pour les transports.

M. **VILLIERS** propose à l'assemblée de voter pour la dimension intercommunale de cette activité.

**Les délégués sont d'accord, à l'unanimité, avec cette proposition  
(sauf deux abstentions)**

- VOIRIE -

**Commission Voirie :**

M. VILLIERS donne la parole à Mme MILLEREAUX et à M. LACOMBE

Mme MILLEREAUX explique les documents en distribution à chaque commune, elle dit que sur les 210 Kms, 122 seront à la charge de la CCV et 87 resteront à la charge des communes. Le travail à faire pour les communes est de :

- Délibérer sur le tableau initial de la voirie
- Délimiter de ce qui est le centre Bourg (première et dernière maison agglomérée)
- Délibérer sur le tableau de voirie qui serait pris en charge par la CCV

M. LACOMBE explique qu'il devient urgent de définir les priorités, la commission ne pourra pas tout faire.

M. GAREAU demande si la disquette contenant les plans est disponible.

M. LACOMBE lui répond que non, et que c'est compliqué à obtenir.

M. COUGNOT dit qu'il va falloir préparer les travaux pour 2010 en urgence et ajoute : « si on adhère à tout ce que l'on a dit ce soir, il va falloir tripler le budget de la CCV. »

**Enveloppe cantonale :**

Les bénéficiaires sont les communes de Brosses, Foissy-les Vézelay, Pierre-Perthuis, Vézelay et Saint Moré, le taux est de 41.17% pour une enveloppe globale de 29 088 €

- CONTRAT DE CANTON -

M. VILLIERS demande aux Maires d'adresser à la CCV le plus rapidement possible leurs délibérations sinon cet argent sera perdu à la fin de l'année.

- QUESTIONS DIVERSES -

**RAPPEL : COMPTE-RENDU ET CONVOCATION :**

M. VILLIERS informe que les comptes-rendus et les convocations de la CCV doivent être affichés dans les panneaux des communes prévus à cet effet au même titre que les comptes-rendus et les convocations des conseils municipaux.

**RENOUVELLEMENT D'ENDUITS :**

M. VILLIERS informe que certaines communes ont payé 8 € le m<sup>2</sup> alors que d'autres sont à 4 € le m<sup>2</sup>, il conviendrait d'en discuter ensemble afin d'avoir des prix plus compétitifs.

M. MOIRON demande si on ne peut pas grouper les travaux.

**ADHESION AUX GRANDS SITES DE FRANCE :**

M. GUYOT informe que la commission tourisme va visiter le Grands Site de Solutré le 22 octobre 2009, c'est une opération complexe et très vaste. Un rapport sera fait lors du prochain conseil communautaire.

**CHANTIERS D'INSERTION :**

M. GUYOT informe que le Conseil Général a mis en place les Chantiers d'insertions temporaires, c'est un dispositif financé à plus de 80%. Il demande si les Communes ont des travaux à effectuer. Si c'est un chantier qui concerne plusieurs communes, celles-ci seront facturées au prorata des travaux effectués

M. BREGUET dit que le secrétariat ne pourra pas assumer la charge de travail.

M. VILLIERS demande si une commune voudrait partager la tâche administrative ?

M. GUYOT répond que si l'on s'arrête à ce seul obstacle on n'avancera pas.

Les communes intéressées sont priées de se faire connaître rapidement.

**NTIC :**

M. VILLIERS sur la suggestion de M. GANDOLFO demande à la commission informatique de réserver le nom de domaine et de paramétrer des adresses email rapidement.

La prochaine séance se tiendra à Châtel-Censoir.